

MAJORITÉ

UN CHÂTO-FORT AVEC VOUS

Cantine scolaire, impôts locaux, médecins

À plusieurs reprises, nous avons été interrogés sur le devenir de la cantine scolaire, notamment celle du groupe scolaire du Châtelard. Rappelons que la municipalité délègue la gestion de cette cantine à une association de parents bénévoles, aujourd'hui présidée par Vincent Pontal. La mairie finance son fonctionnement, en partie seulement; le solde correspond aux repas payés par les parents d'élèves.

Cette association nous ayant signalé ne plus être en capacité d'assurer la restauration des élèves pour les deux écoles (Le Châtelard et Bonlieu) du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et du manque de surface des cuisines, nous avons donc transféré la production des repas à la cuisine centrale de l'Agglo pour l'école de Bonlieu. Parents, enfants et enseignants se disent satisfaits de ce changement mis en place à la rentrée scolaire 2021.

La question « Devons-nous transférer l'intégralité des repas à l'Agglo ? » nous est donc venue tout naturellement car nous avons la possibilité d'adhérer à la cuisine de l'agglo pour la rentrée 2022, ce qui ne sera peut-être plus le cas ultérieurement. Mais auparavant nous avons rencontré Vincent Pontal et son équipe qui nous ont exprimé clairement leur volonté de maintenir la confection des repas sur place, pour les élèves du groupe scolaire du Châtelard. Ils continuent donc la gestion de cette cantine, et ont pris l'engagement moral de la faire perdurer au mieux. Cet engagement était important pour la municipalité qui avait besoin de visibilité à moyen terme pour les raisons évoquées précédemment.

Dans le précédent Châto Infos n° 90, les élus de la minorité ont évoqué deux sujets :

1 - L'augmentation des impôts locaux concernant la part de l'intercommunalité VRA (Valence Romans Agglo) qui a doublé. Il est vrai que celle-ci est passée de 1,98 % à 3,96 %, entraînant ainsi une incidence de 50 € d'augmentation en moyenne par foyer.

En réponse, on se cantonnera à dire qu'en ce qui concerne les impôts locaux, un conseil municipal décide uniquement de la part communale. À Châteauneuf, je crois que l'on peut être satisfait car pour la deuxième année consécutive, le taux de la part communale n'a pas bougé, ce qui signifie 0 % d'augmentation pour ce qui concerne la commune en 2020 et 2021.

2 - L'avenir des médecins généralistes. Actuellement 6 médecins généralistes exercent sur la commune, dont 4 au Pôle Santé « qui n'ont pas une patientèle quasi exclusive originaire des communes alentour, comme il l'a été dit ». Le médecin, exerçant sur la commune depuis le plus longtemps, ne va pas tarder à partir à la retraite. Nous l'avons contacté, et avec sa collaboration, nous essayons d'anticiper au mieux son départ. Nous avons acquis, il y a 6 ans, le local qui jouxte le sien et avons la garantie d'acquiescer son cabinet, après son départ, dans le but d'accueillir à terme deux nouveaux médecins.

Par conséquent, une fois de plus, nous essayons d'agir au mieux et de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de nos concitoyens.

MINORITÉ

CHÂTO NEUF - UN FUTUR AVEC VOUS

Il ne vous a pas échappé que les nouvelles constructions poussent comme des champignons à Châteauneuf, le nombre d'habitants devrait donc augmenter. Pour autant, notre commune a perdu un service public de proximité : son agence postale, remplacée par un point relais géré par le secteur privé. En un peu plus de 3 ans, nous avons changé 2 fois de prestataires et depuis quelques mois, le point relais est fermé. Aussi si vous avez besoin de récupérer un courrier recommandé, c'est direction Bourg-de-Péage. Il n'est pas question de jeter l'opprobre sur les personnes qui assurent ce service mais bien de s'interroger à savoir comment le service public se désinvestit de ses missions. Alors ne pourrions-nous pas réfléchir à la création d'une agence postale communale ? Certaines communes environnantes ont déjà la leur.

Autre sujet d'actualité, l'explosion des coûts de l'énergie qui aura un impact non négligeable sur les finances de notre commune. Aussi ne devrions-nous pas explorer, sans tabou, toutes les pistes d'économie possibles pour l'existant et pour les nouvelles constructions initiées par la commune, renforcer notre niveau d'exigence auprès des constructeurs en matière d'énergie renouvelables comme par exemple, la pose de photovoltaïques...

Vous pouvez nous solliciter depuis notre page Facebook

<https://www.facebook.com/LucTroullierChatoNeuf/>

ou en écrivant à csi.municipales.2020@gmail.com